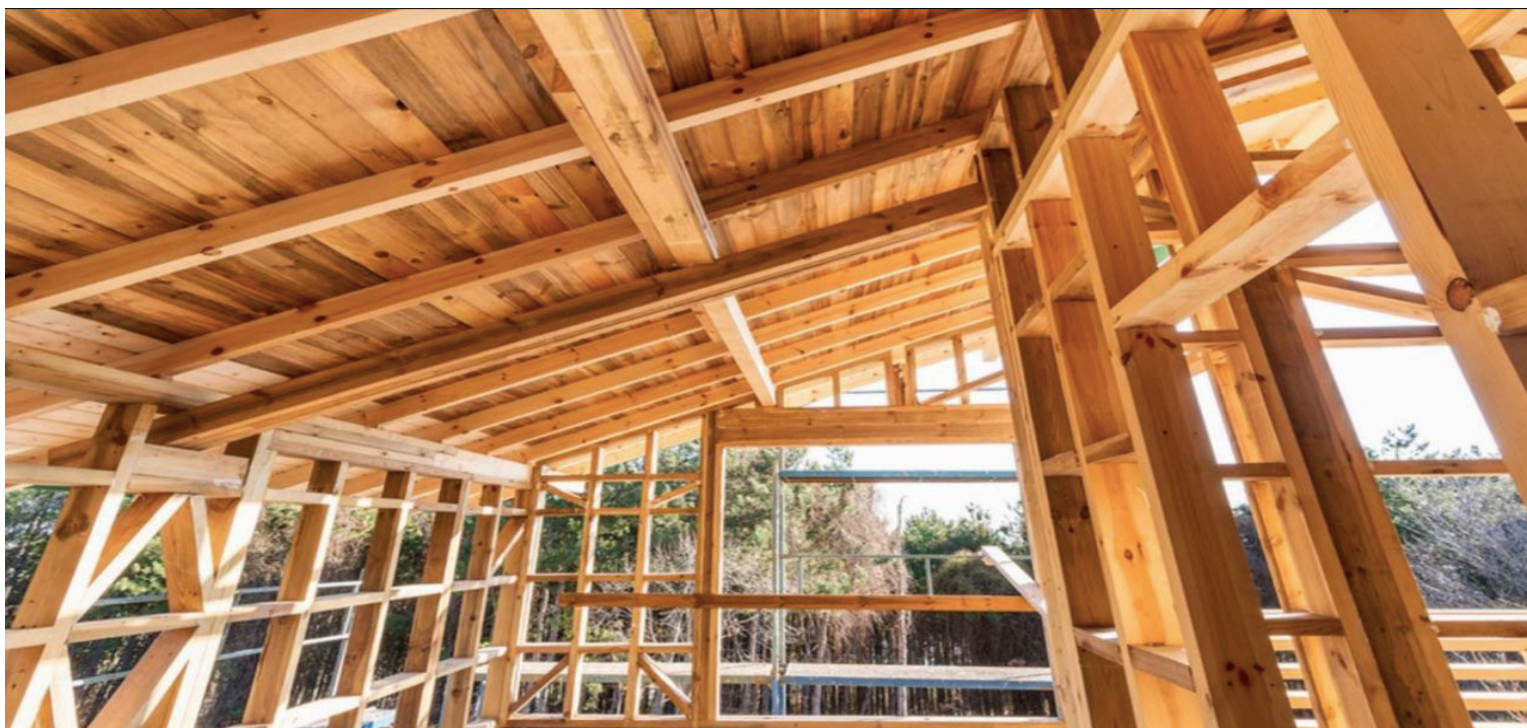




## **La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : L'arbre des possibles**

par Anne-Laure Cattelot, Députée du Nord



## Avant-Propos

Avec les océans, nos forêts sont un puissant levier pour capter une partie de nos émissions de CO<sub>2</sub>. En France, nous avons une longue histoire commune avec les forêts, ponctuée de guerres et d'essors économiques grâce au matériau bois. Nous avons fait subir des défrichements à nos forêts. Nous avons surexploité leurs ressources. Nous avons aussi appris à les protéger, à les gérer durablement pour qu'elles nous fournissent du bois et de nombreux services que nous apprécions tous, en ville comme à la campagne, en métropole comme en outre-mer. Les forêts sont des espaces de détente, elles font partie de nos paysages, elles protègent nos ressources en eau, elles atténuent les excès du climat, elles sont un refuge pour la biodiversité, la flore et la faune sauvage. Elles régulent nos cours d'eau et limitent l'érosion, elles sont source de bien-être... Nos forêts fournissent du bois, un matériau durable dans le temps, renouvelable et chaleureux, qui se prête à tous les usages, les plus traditionnels et anciens comme les plus techniques et innovants. La transformation du bois assure des emplois dans toutes nos régions et particulièrement dans les territoires ruraux. Elle crée de la valeur, s'appuie sur la richesse de nos savoir-faire et appelle l'innovation. Nos forêts nous chauffent et le bois constitue la première source d'énergie renouvelable, loin devant le solaire ou l'éolien...

A lui seul, un grand arbre de nos forêts peut « avaler » l'équivalent des émissions en CO<sub>2</sub> de cinq vols aller-retour Paris-New-York. Deuxième plus grand puits de carbone de la planète, la forêt nous permet de vivre et de respirer. Elle est « le poumon » du monde. Essentielle au point d'en paraître éternelle. Familiale jusqu'à sembler indestructible, immuable. **Chaque Français réside à moins de 40 km d'une forêt !** Qui n'a pas rêvé pendant le confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19 d'aller s'y ressourcer ? Pourtant, aujourd'hui, ce refuge pour la biodiversité, cette richesse de la Nature façonnée par l'homme, ce socle irremplaçable pour les entreprises du bois a besoin de nous. Cet élément permanent de nos paysages et de notre pays est en péril et affronte **une tempête silencieuse**.

Nos forêts sont menacées. Comme nous humain, elles subissent les effets du changement climatique, mais elles n'ont pas de jambes pour fuir... Les sécheresses à répétition, les canicules, l'augmentation générale des températures les fragilisent, sans compter les incendies, les tempêtes ou l'arrivée de parasites ou maladies, favorisées par les échanges mondiaux intenses. **Nos forêts ne parviennent pas à s'adapter aussi vite que les changements que nous provoquons.** Certaines d'entre elles dépérissent sous nos yeux. Nous devons les aider à se renouveler, à s'adapter pour qu'elles puissent continuer à nous entourer et nous apporter de multiples richesses.

Et pourtant, la forêt et le bois sont rarement à l'agenda politique. Ce n'est jamais une urgence. Ce n'est jamais un sujet en tant que tel. **C'est le domaine du temps long, loin de la frénésie du court terme.** L'action qu'on y mène ne porte ses fruits que quelques décennies plus tard. Pourtant, le quotidien nous rattrape sans cesse. On aime tous la forêt, mais on la connaît si mal. Qui sait qu'elle s'accroît depuis 150 ans ? De même, on oublie qu'elle produit naturellement du bois, on oublie que nos forêts réconcilient écologie et économie.

**La forêt et le bois ne sont pas considérés à leur juste valeur. Ils doivent faire l'objet d'une politique volontaire, résolument transversale et incarnée par un membre du gouvernement.** Aujourd'hui, l'action publique autour de la forêt et du bois est éparpillée entre de multiples services. La conscience et la volonté politique ne sont pas lisibles. L'espoir de réussite des acteurs économiques du bois s'étiole. La reprise économique du pays sera fondée sur une économie de valeur, de terrain, sociale et solidaire, plus écologique, plus solide et résiliente : la forêt et le bois peuvent être les piliers de cette nouvelle dynamique.

La crise du Covid-19 a ébranlé nos certitudes et notre quotidien. Elle nous oblige à revisiter notre rapport à la nature, à la mondialisation quand elle est défavorable aux intérêts de la Nation, à anticiper

et à regarder sur le long terme, à sécuriser l'approvisionnement de nos biens vitaux, à tirer le meilleur parti de nos ressources sans gaspiller, sans dégrader, sans priver les générations futures.

La forêt peut nous y aider. **La forêt doit sortir de l'ombre.** Elle peut guider vers un nouveau modèle de développement, ancré sur nos territoires, respectueux des équilibres naturels et tourné vers l'avenir.

Il est temps d'agir. Il est temps de donner à la forêt et au bois une place plus forte dans notre société, notre économie et le quotidien des Françaises et des Français. **Nous avons un destin commun avec la forêt et le bois.** Il est temps de nous épauler mutuellement pour ensemble franchir, amortir et ralentir le changement climatique, nous y adapter tout en évitant la surexploitation de notre planète.

**L'adaptation au changement climatique appelle des investissements massifs** pour reconstituer des forêts sinistrées, enrichir ou renouveler des peuplements vulnérables avec des arbres plus résistants au climat futur, boiser des friches agricoles ou industrielles, en un mot pour façonner de nouvelles forêts d'avenir. L'intérêt général commande d'accompagner les propriétaires, publics et privés, en leur apportant un soutien de l'État pour relever ce défi.

Je propose de **créer un fonds pour l'avenir des forêts et de le doter chaque année de 100 M€** issus des produits de la contribution climat énergie, des enchères de quotas carbone sur le marché européen. Le défi qui se profile devant nous sur les trente prochaines années **pour reconstituer, adapter ou boiser** est celui d'une surface égale à 200 000 fois le Stade de France. Au-delà des régénérations naturelles, il nous faudra planter **70 millions d'arbres par an pendant 30 ans, soit un arbre par habitant.**

**J'invite les entreprises, les métropoles, les grandes villes à doubler ce montant** pour participer à cet effort collectif, en contrepartie d'une labellisation par l'État de leur apport, qui contribuera à atteindre l'objectif Zéro émission nettes de CO<sub>2</sub> en 2050.

Les enjeux et les défis qui sont devant nous concernent toutes nos forêts, qu'elles appartiennent à l'État, aux collectivités ou à des propriétaires privés lesquels détiennent les trois quarts d'entre elles. Notre action sera efficace si elle s'adresse à l'ensemble des forêts qui portent toutes des enjeux d'intérêt général, même si les forêts publiques sont en première ligne.

Je propose de **créer une grande Agence nationale des forêts**, regroupant tous les services d'appui techniques à la gestion durable des forêts, reprenant notamment les missions de l'Office national des forêts, en charge, avec les communes forestières, des forêts publiques, et celle du Centre national de la propriété forestière, qui accompagne et conseille les forêts privées. Cette Agence nationale des forêts sera l'interlocuteur unique pour la mise en œuvre de la politique forestière. Elle portera le Fonds pour l'avenir des forêts. Elle interviendra en appui aux régions à qui je souhaite confier un rôle renforcé dans la déclinaison de la politique forestière nationale et son adaptation aux spécificités des territoires.

La forêt est l'affaire de tous. La forêt et le bois sont présents dans notre imaginaire et notre quotidien. Notre mode de vie, de plus en plus urbain, nous éloigne trop souvent des réalités rurales et forestières. L'arbre est un symbole, il protège de la chaleur dans les villes et apporte un peu de nature dans un environnement souvent très minéral. Nos forêts ne sont cependant pas des parcs urbains. Il faut comprendre les cycles forestiers, le fonctionnement d'écosystèmes complexes, les modalités de gestion et de récolte de ce bois que nous aimons retrouver dans notre logement ou dans les produits du quotidien. L'Agence nationale des forêts aura vocation à porter cette découverte et à faire le lien avec tous nos concitoyens.

Je propose de **permettre à chaque élève Français d'expérimenter la classe en forêt plusieurs semaines pendant sa scolarité**, accompagnée de sorties nature, découvertes ou sportives, pour concrétiser les apprentissages dans les différentes matières. Trop nombreux sont les jeunes Français, en métropole et outre-mer, qui n'ont pas de lien vivant avec la forêt et ne s'y rendent que trop peu souvent, voire pas du tout. Ils n'ont jamais éprouvé la joie des aventures que l'on peut connaître dans la nature, et la paix qui se dégage de ces paysages uniques et magnifiques. **Cet apprentissage du rapport à la nature doit se passer principalement à l'école pour être égalitaire.** C'est pour rendre ces notions plus concrètes que demain, la forêt et sa biodiversité doivent occuper une place majeure dans le parcours académique de nos jeunes.

Si l'on souhaite augmenter la consommation de bois français, nous devons **permettre aux Français d'avoir accès aux données de traçabilité des biens en bois qu'ils achètent**, comme c'est déjà le cas avec la nourriture aujourd'hui. Nous savons la jeunesse sensible à ces informations, et mettre en valeur le bois français et le faible impact carbone d'un objet peut être une clé d'orientation de la consommation.

Il y a une prise de conscience collective sur l'impasse à long terme vers laquelle mène l'usage des matériaux issus d'énergies fossiles. Les Français souhaitent légitimement que l'on propose des alternatives au plastique, au béton, à l'acier, aux articles à usage unique entre autres. Les produits issus du bois ont toutes les qualités pour répondre à cette attente citoyenne. La précarité énergétique est une préoccupation quotidienne pour de nombreux Français, dans les habitats individuels comme dans les résidences collectives. **C'est pourquoi la rénovation thermique des bâtiments avec des matériaux naturels et un chauffage performant grâce aux déchets du bois ou aux produits liés indirectement à son exploitation doivent être une priorité de la politique du logement.**

**La forêt et le bois sont idéals pour rééquilibrer la relation entre les villes et la campagne.** Nos territoires ruraux sont à la fois des lieux pour se ressourcer et se connecter avec la Nature, et des lieux qui fournissent des matériaux transformés localement au bénéfice de bâtiments plus écologiques en ville.

A travers ce rapport, je demande au gouvernement de lancer avec l'Agence nationale de la recherche **un Programme prioritaire de recherche sur la forêt et le bois.** Nous devons accroître nos connaissances sur l'adaptation des arbres et des forêts au changement climatiques et les suivre dans le temps. Nous devons développer l'utilisation des bois feuillus, majoritaires dans nos forêts, dans la construction mais aussi pour les usages industriels et artisanaux du bois.

Nous avons la chance d'avoir en France une grande diversité de forêts. Des rives de la Méditerranée aux hêtraies de Normandie, des chênaies de la Loire aux sapinières de montagne, des plantations de pins dans les Landes aux forêts alluviales du Rhin, sans oublier les forêt tropicales et l'extraordinaire forêt Guyanaise au cœur de l'Amazonie et des défis climatiques de la planète. Nous avons aussi de très belles et performantes entreprises, qu'il faut soutenir, et des salariés passionnés par le travail du bois ainsi que des chercheurs reconnus internationalement.

Nous avons tout pour réussir le nouvel engagement de la France pour sa Forêt, pour les Français qui y sont attachés et pour sa filière bois. N'attendons plus ! Ne cherchons pas ailleurs ! Saisissons cette chance ! Agissons dès maintenant, pour les générations futures, pour donner du sens à nos vies, pour la France.



**« Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation. »**  
(Article L212-1 du Code forestier)

**« La politique forestière relève de la compétence de l'Etat. Ses orientations, ses financements et ses investissements s'inscrivent dans le long terme. »**  
(Article L121-1 du Code Forestier)

**« La conservation des forêts est l'un des premiers intérêts des sociétés et, par conséquent, l'un des premiers devoirs des gouvernements.**

**Nécessaires aux individus, les forêts ne le sont pas moins aux États.**

**Ce n'est pas seulement par les richesses qu'offre l'exploitation des forêts sagement combinée qu'il faut juger de leur utilité : leur existence même est un bienfait inappréciable pour les pays qui les possèdent. »**

(Vicomte de Martignac, le 29 décembre 1826  
Exposé des motifs du projet de Code forestier devant la chambre des députés)

## Introduction

La forêt française et la filière bois, c'est le quotidien de travail de 440 000 personnes et l'industrie du bois représente 12,7 % de l'effectif industriel français. Près de 100 associations œuvrent pour la préservation de la forêt et de nombreuses équipes ont pour sujet de recherche un thème rattaché à la forêt et au bois. Bien que la forêt soit omniprésente sur notre territoire et qu'elle soit au cœur de la vie de tant de femmes et d'hommes, elle reste une grande inconnue pour nombre de français, de responsables politiques et de dirigeants d'entreprises, alors que notre avenir dépend de celui de nos forêts.

La forêt française recouvre un tiers de la France métropolitaine et capte 70 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année car un mètre cube de bois séquestre l'équivalent d'une tonne de CO<sub>2</sub>. Au total grâce à la forêt près de 20% de tout le CO<sub>2</sub> émis en France est absorbé par photosynthèse. Les forêts de notre planète sont avec les océans, les deux grands puits de carbone. Ils nous permettent de vivre. Le GIEC confirme que les forêts sont incontournables pour absorber du dioxyde de carbone et maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale en-dessous de 2°C, et aussi près que possible de 1,5°C (Accord de Paris en 2015).

Cette forêt vitale croise aussi nos souvenirs et nos habitudes car même en ville, chaque français vit à moins de 40 km d'une forêt. La forêt est partout, familière, immuable au point de sembler éternelle. La France est un grand pays forestier. Pour lutter contre le changement climatique, la France s'est donné l'objectif d'être neutre dans ses émissions de carbone en 2050, c'est à dire que la plus grande partie des émissions françaises devra être compensée par les capacités d'absorption de nos forêts, terres cultivées, milieux humides et espaces naturels, sans oublier le stockage dans les produits bois. **En 2020, la nature en France nous permet de stocker 1/5<sup>e</sup> du carbone français.** Pour arriver à l'équilibre en 2050, l'activité humaine doit réduire le carbone qu'elle produit (nos entreprises, nos vies quotidiennes...), mais il faut aussi préserver, voire développer, les capacités de nos puits de carbone et donc s'assurer que la forêt garde toute sa vitalité.

Et pourtant, **elle vit une tempête silencieuse.**

La forêt française est certainement à un moment clé de sa longue histoire. Avec la rupture majeure que constitue le changement climatique, vécu notamment avec les deux dernières sécheresses en 2018 et 2019, notre forêt est fragilisée, à la merci de parasites et maladies, parfois venus de pays lointains par les échanges mondiaux. **Nous savons que certaines espèces d'arbres connues de chacun, comme le frêne, l'érable en plaine ou le châtaignier, sont vouées à disparaître de nos paysages d'ici quelques décennies,** et le risque pèse aussi sur les espèces emblématiques comme le chêne, le hêtre, le pin maritime. Soumises à une accumulation de stress, dont le manque d'eau, nos forêts sont vulnérables. A l'image des attaques actuelles de scolytes qui ont décimé depuis l'automne 2018 l'équivalent de 20 000 ha de forêts dans le Grand-Est et en Bourgogne Franche-Comté, **des pans entiers de forêt vont dépérir dans les prochaines décennies et devront être reconstitués :** c'est en centaines de milliers d'hectare – l'équivalent d'un département – qu'il faudra compter.

A l'heure de la convention citoyenne pour le climat initiée par le Président de la République, des **conseils de défense écologique** dont celui du 7 novembre 2019 qui a appelé à la création de cette mission "pour faire des propositions à la hauteur des enjeux que représente la forêt"<sup>1</sup>, des rapports du Haut Conseil pour le Climat, de l'après COVID-19 où nombre d'entreprises ont la volonté de porter de nouvelles actions en faveur de l'environnement et nombre de citoyens attendent l'écologie dans leur quotidien, **le moment est venu d'agir pour l'avenir de nos forêts et la place du bois dans nos vies.** Les forêts n'ont que trop vécu de rapports sans suite et de grandes déclarations internationales.

**Le présent rapport est une proposition de recommandations techniques et politiques pour mettre en œuvre une politique de la forêt et du bois à la fois durable et ambitieuse à l'aune du changement**

---

<sup>1</sup> Conférence de presse post-conseil de défense écologique : annonce par Elisabeth Borne, Ministre de la transition écologique et solidaire, de la mission sous l'égide du premier ministre le 7 novembre 2019.

**climatique.** Il s'appuie sur près d'une centaine d'auditions menées et sur les rencontres humaines et visites de grandes qualité effectuées du 1<sup>er</sup> février au 12 mars, du fait de la pandémie de Covid-19 qui a marqué l'arrêt de nos travaux sur le terrain. Il s'est appuyé particulièrement sur le rapport de la Cour des comptes sur "la structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales"<sup>2</sup>, le rapport de six ONG "Forêts françaises en crise"<sup>3</sup>, le projet de feuille de route des professionnels pour la gestion durable des forêts commandé le 8 octobre 2019 par Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, mais aussi les nombreux travaux réalisés préalablement entre autres par Sylvie Alexandre, déléguée interministérielle à la forêt et au bois (mars 2017), les travaux des chercheurs membres du GIP Ecofor le plan recherche-innovation bois 2025 (avril 2016), le récent rapport (CGAAER, CGEDD, IGA, IGF) sur l'avenir de l'ONF.

**Avec la forêt guyanaise,** la France elle est le seul pays européen à avoir une responsabilité directe **sur l'Amazonie**, parmi les neuf états sur ce territoire. Ce poumon vert abrite une biodiversité exceptionnelle et joue un rôle essentiel pour le climat mondial. Le rapport s'est attaché à intégrer les particularités soulevées par les forêts d'Outre-mer, la portée majeure de leurs écosystèmes, la pression foncière, les enjeux de développement territoriaux et économiques, mais chaque territoire mérite une étude plus approfondie préalablement à la mise en œuvre d'actions portées par la puissance publique.

La forêt est un sujet majeur dans nos vies de citoyens, de chercheurs, de scieurs, d'entrepreneurs, de bucherons, d'amoureux de la nature, de vigie de la biodiversité, de chasseurs, de forestiers, d'urbains, de ruraux, de politiques... Elle doit prendre toute sa place dans la stratégie actuelle de l'État français pour une **économie résiliente, plus autonome en matière première, plus durable, plus bénéfique pour ses territoires** et les hommes et femmes qui les façonnent.

La forêt est par essence est un élément vivant au temps long: c'est **une nouvelle politique de la forêt et du bois avec une "longue vue" sur le futur** qui doit guider notre action. Encore plus avec le changement climatique et les risques induits par des crises sanitaires qui peuvent paralyser nos économies: il faut l'affirmer collectivement, nous avons besoin de la forêt pour les multiples services économiques, sociaux et environnementaux rendus par ses écosystèmes.

- Toutes les projections scientifiques montrent que ces crises vont s'intensifier dans les décennies à venir, menaçant même des espèces phares de nos forêts (hêtre, sapin, chêne), dont les capacités d'adaptation vont être dépassées par la vitesse du changement climatique en cours, sans compter la venue de nouveaux bio-agresseurs (le nématode du pin est à nos portes avec l'ensemble du Portugal contaminé et des foyers qui se développent en Espagne ), d'autant plus virulents que les peuplements seront fragilisés. Alors même que la recherche travaille sur le sujet de l'adaptation au changement climatique de la forêt française et sa capacité à l'atténuer, **les forestiers doivent décider aujourd'hui, avec les connaissances disponibles, pour anticiper les investissements en forêts dans un contexte de risque et d'incertitudes. La science doit être le socle d'aide à la décision des choix en forêt qui nous engagent pour les générations futures. Notre première partie s'attache à insister sur le rôle, le niveau de la connaissance et son accès pour les acteurs de la forêt. Nous y apportons aussi les attentes sur les moyens d'effectuer la veille de nos forêts pour réévaluer en permanence les décisions.**
- Au vu de l'urgence de la situation, il faut agir dès à présent pour garantir l'avenir de nos forêts. La deuxième partie du rapport explique **comment investir pour la résilience de la filière forêts-bois à la lumière d'une recherche en perpétuelle évolution.** Il faut réunir les moyens nécessaires pour **reconstituer massivement les forêts sinistrées, adapter à l'aune de nos connaissances les peuplements vulnérables au changement climatique et étendre davantage la forêt française en créant de nouvelles forêts.** Il faut donc plus de moyens publics et privés en forêt. Mais à quoi bon

<sup>2</sup> Rapport d'avril 2020 demandé par les députés Hervé Pellois et Emilie Cariou, rapporteurs spéciaux sur les crédits agriculture et forêt.

<sup>3</sup> A l'issue d'échanges en février 2020 : Humanité & biodiversité, FNE, LPO, UICN, Réserves naturelles et France et WWF ont pris la décision de consolider leurs visions et de publier ce rapport au cours de notre mission pour nourrir le débat.

avoir ce matériau vertueux, écologique, résistant et recyclage si on ne sait pas le transformer pour nos besoins ? Cette stratégie ne vaut donc qu'avec **un soutien financier également aux acteurs économiques du bois**, avec une pensée en premier lieu pour nos scieurs qui peinent à valoriser la diversité des bois de nos forêts dans une concurrence internationale exacerbée. **Nous devons assumer d'inciter à l'usage du bois français en lieu et place de matériaux plus carbonés. Agir c'est également garantir, malgré le changement climatique, toutes les autres composantes de la gestion durable de nos forêts : préserver les sols et la biodiversité**, indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes, **conserver le rôle protecteur de nos forêts sur les ressources en eau, assurer la prévention des risques naturels**, notamment en montagne et sur le littoral, **garder des espaces accueillants pour nos loisirs, notre santé et notre bien-être... Sans oublier de développer les savoir-faire et compétences des travailleurs du bois et de la forêt, de renforcer notre autonomie en graines et plants et de maîtriser les populations de cerfs, chevreuils et sangliers.**

- Pour réaliser ces actions, **il faut s'organiser et structurer l'action publique et privée**. La troisième partie du rapport aborde les sujets de gouvernance: la plupart des personnes ou organismes rencontrés par la mission ont souligné et regretté **l'absence de portage politique fort de ces enjeux forêt-bois** malgré une vision et les propos très mobilisateurs du Président de la République en mars 2018<sup>4</sup>. C'est aussi un établissement, **une agence unique** porteuse d'une vision harmonisée sur l'ensemble de la forêt sans distinction publique et privée qui serait nécessaire. Il faut mieux associer les collectivités aux décisions nationales pour qu'elles soient partagées et portées localement et interroger avec les acteurs économiques de la filière l'utilité d'avoir deux interprofessions déconnectées entre les intérêts de l'aval et de l'amont. De plus, la future politique forêt-bois de la France doit s'appuyer sur la dynamique du Pacte vert et être un moteur au sein de l'Union Européenne.
- **Réconcilier la société dans son ensemble et échanger les connaissances, les données et les constats en toute transparence pour réconcilier la société et tous les usagers dans une vision partagée de la forêt**, avec l'obligation suprême de prendre soin de ce patrimoine constitue la quatrième partie de ce rapport. La méconnaissance de la forêt, par des Français parfois éloignés de la compréhension de la nature est à prendre en main, avec une éducation à la forêt et à la nature plus importante dans le cycle scolaire et par plus de sensibilisation à l'occasion des loisirs de plein air. Recréer du lien entre le monde urbain et le monde rural, grâce à la forêt, constitue une opportunité. La crise climatique est l'occasion de refonder un contrat social forestier, car la gouvernance locale doit permettre une meilleure participation de chacun dans les grandes décisions d'aménagement.
- Avec environ 8,3 Mha (dont un peu plus de 8 Mha en Guyane), les six départements d'outre-mer abritent un tiers de la forêt française. En raison de l'épidémie de COVID-19 la mission n'a pu se rendre dans les DOM, comme elle l'avait souhaité, pour rencontrer les acteurs locaux et découvrir la diversité des contextes forestiers. Au-delà de ce chapitre, qui brosse un panorama rapide des enjeux de ces territoires, dans la perspective du changement climatique, une étude approfondie pour chaque DOM est nécessaire afin de proposer des réponses adaptées.

**La forêt est au pied du mur climatique.** Cette prise de conscience réconcilie des intérêts trop longtemps opposés. Elle nous rassemble, nous lie dans le destin commun de son avenir. **La forêt et ce matériau fantastique qu'est le bois unit demain nos territoires dans une nouvelle relation où métropoles et campagnes se regardent en alter ego.** Des métropoles qui rayonneront davantage en

---

<sup>4</sup> Propos du 18 mars 2018 dans les Vosges dans la commune Les Voivres. Extraits: "capacité à prendre des risques, investir dans les scieries, porter une image de la ruralité renouvelée, doubler les emplois de la filière, beaucoup plus valoriser vers l'aval et promouvoir le bois français".



reconnaissant la valeur des entreprises du bois et de nos forêts pour réaliser des constructions plus durables, économes en carbone, préservant des ressources si précieuses que sont l'eau, l'air, la biodiversité.

**La France doit être fière de sa forêt et protéger son avenir. Nous devons soutenir la filière bois structurellement car elle est stratégique,** les français ont pu le voir pendant la crise du COVID-19 où les produits à base de cellulose de bois se sont révélés essentiels: masques, papier hygiénique, filtres à air mais aussi pour la logistique sanitaire et alimentaire: palettes en bois, caquettes, cartons...

Comme tout secteur stratégique, nous devons prêter une attention particulière à la forêt et à l'immense richesse du matériau bois pour l'économie nationale. Il faut que les lieux de production, transformation et la matière première soient en France. Ce qui correspond à la fois à la stratégie de biodiversité 2030 approuvée par la Commission européenne en mai dernier<sup>5</sup> et aux propos du Président de la République lors de son discours du 13 avril 2020 : *« Il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française. [...] Il nous faudra bâtir une stratégie où nous retrouverons le temps long, la possibilité de planifier, la sobriété carbone, la prévention, la résilience qui seules peuvent permettre de faire face aux crises à venir »*. Cette nouvelle mobilisation économique et écologique est essentielle et n'aura de sens et d'effets que si les citoyens sont associés au devenir des forêts car c'est bien l'affaire de tous.

---

<sup>5</sup> « L'investissement dans le capital naturel [...] est reconnu comme étant l'une des cinq politiques de redressement budgétaire les plus importantes en ce qu'il offre d'importants multiplicateurs économiques et a une incidence positive sur le climat. Il sera important pour l'Union d'exploiter ce potentiel afin de faire en sorte que la relance soit synonyme de prospérité, de durabilité et de résilience »

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

*Les recommandations qui suivent sont les principes globaux.*

*Des propositions politiques et techniques plus détaillées sont contenues dans le rapport.*

Recommandation n°1 : **doubler les moyens de la recherche appliquée sur la forêt et le bois, ainsi que les moyens de veille de terrain et d'inventaires, en s'inscrivant dans le plan recherche innovation 2025 et en portant en même temps une ambition européenne pour la forêt et le bois.** P 19

Recommandation n°2 : **accroître l'accès aux technologies de pointe pour la collecte et le traitement de données de suivi à long terme de la forêt et pour garantir la performance technique, économique, sociale et environnementale des travaux en forêt : outils d'acquisition de données, traitement de la donnée massifiée, outils de traitement d'image, capteurs connectés, mécanisation à moindre impact, exosquelettes, robotisation...).** P 20

Recommandation n°3 : **structurer le maillon essentiel de coordination et de transfert de la connaissance pour éclairer scientifiquement les choix des forestiers, proposer des outils de diagnostic et des options de gestion pertinente pour le climat et la biodiversité.** P 21

Recommandation n°4 : **mettre en conformité avec le changement climatique tous les documents de gestion forestiers** et augmenter rapidement de 200 000 ha les forêts sous gestion durable. P 24

Recommandation n°5 : **Pour donner corps à l'engagement du président de la République visant 10 % d'aires protégées terrestres et marines en pleine naturalité d'ici 2022, engager une concertation régionale sur les objectifs de surface forestière à doter de protection réglementaire ou contractuelle, en tenant compte des forêts aujourd'hui en libre évolution, notamment en montagne. Engager la protection forte de 180 000 hectares de forêt tropicale en Guyane.** P 27

Recommandation n°6 : **assumer de mobiliser le bois de France géré durablement au profit d'une valorisation nationale et d'une hiérarchie des usages du bois fondée sur l'empreinte climatique, biodiversité, sociale et économique des produits. Tripler les quantités de bois de France dans la construction française d'ici 2050. Parallèlement, réduire la déforestation importée par notre économie pour étendre aux forêts mondiales les pratiques de gestion durable appliquées à notre patrimoine forestier.** P 30

Recommandation n°7 : **tout en renouant le dialogue entre chasseurs et forestiers au plan national, appliquer rapidement des solutions territoriales pour assurer ou restaurer un équilibre forêt-gibier et protéger la régénération vitale de nos forêts au bénéfice de tous.** P 36

Recommandation n°8 : **investir urgemment pour disposer d'essences et de provenances nécessaires à l'adaptation de nos forêts pour sécuriser la chaîne de production de plants et être autonome, en créant de nouveaux vergers à graines publics, en renouvelant les peuplements classés et en expertisant toute autre source de graines.** P 37

Recommandation n°9 : **créer un ministère dédié à la forêt et au bois pour porter cette politique transversale. Les enjeux traditionnels du bois et du patrimoine forestier rejoignent aujourd'hui les défis environnementaux, économiques, d'aménagement et sociaux essentiels, dans un contexte de transition écologique, de protection de la biodiversité et d'objectif zéro émissions nettes.** P 40

Recommandation n°10 : **lancer la création d'une agence unique "Agence nationale des forêts", regroupant notamment l'ONF et le CNPF, valorisant l'intelligence collective, avec un budget et des effectifs consolidés pour porter une politique cohérente et être le pilote du Fonds pour l'avenir des forêts.** P 41

Recommandation n°11 : déployer une organisation de gestion de crise nationale et territoriale pour faire face efficacement aux risques sanitaires, aux épisodes climatiques extrêmes, aux incendies et aux particularités des territoires de montagne et savoir mobiliser le bois à l'issue de ces épisodes. P 45

Recommandation n°12 : activer la coopération au sein de l'Union Européenne pour décliner une stratégie collective de la forêt avec des moyens mutualisés et débattre de la taxe carbone aux frontières européennes. P 48

Recommandation n°13 : instaurer un médiateur national de la forêt avec une équipe légère pour répondre aux conflits d'usage et aux interrogations des parties prenantes pour éviter les litiges et points de crispation. P 50

Recommandation n°14: permettre à chaque élève français d'expérimenter la classe en forêt, accompagner de sorties nature, découvertes ou sportives, pour concrétiser les apprentissages théoriques au cœur de la nature : l'équivalent d'une semaine pendant son cycle en maternelle et de deux semaines pendant son cycle primaire est un point de départ. P 51

Recommandation n°15 : limiter la taille des coupes rases à 2 hectares maximum, hors cause sanitaire, au vue de leur sensibilité, des incertitudes environnementales et de leur incarnation d'un modèle mono-spécifique trop risqué à l'avenir du fait du changement climatique, la diversité des essences étant un facteur de résilience de la forêt et de la ressource bois. Cette limite pourra temporairement être adaptée par sylvoécotériorité, dans la limite de 10 ha, dans le cadre d'une gouvernance régionale associant toutes les parties prenantes, pour tenir compte des spécificités des territoires. P 53

Recommandation n°16 : créer et expérimenter des projets forestiers de territoire, à l'échelle d'un massif ou d'une intercommunalité, adossé à un espace d'échanges et de concertation de type "Conseil territorial des forêts". Ces « plans locaux forestiers » porteront le consensus territorial permettant l'adaptation des forêts au changement climatique. P 55

Recommandation n°17 : créer le Fonds pour l'Avenir de la Forêt, abondé par le public et le privé, doté de 300 millions d'euros par an sur 30 ans pour reconstituer massivement les forêts sinistrées, anticiper, enrichir et adapter à l'aune de nos connaissances les peuplements vulnérables au changement climatique et créer de nouvelles forêts (boisement d'un million d'hectares en 30 ans) en s'assurant d'un maximum de diversité et de l'intégration dans des projets de territoires concertés. La compensation carbone et les services environnementaux seront valorisés par ce fonds. P 56

Recommandation n°18 : soutenir l'innovation et favoriser l'investissement des scieries et des industries de la transformation pour qu'elles se modernisent, gagnent en compétitivité et soient adaptés à la forêt française telle qu'elle est et telle qu'elle sera demain. P 61

Recommandation n°19 : valoriser les caractéristiques exceptionnelles des outre-mer en protégeant les forêts et construisant les outils économiques pour transformer le bois. Chaque territoire d'outre-mer mérite un plan forêt-bois spécifique. P 67

## Conclusion

Aujourd'hui, les citoyens réclament plus d'arbres et de nature, où qu'ils habitent. Nos concitoyens désirent aussi consommer des produits plus durables. Les scieurs veulent un avenir et la possibilité de transmettre leur outil de travail. Les entrepreneurs du bois veulent produire de la qualité. Les forestiers espèrent que les arbres seront transformés et valorisés en beaux produits bois français. Les naturalistes veulent que nos forêts soient riches d'animaux et végétaux en tout genre... L'espoir que fait naître ce rapport demandé par le gouvernement est grand !

Nous devons répondre avec force à cet appel pour la forêt et le bois. Cet appel est une demande pour des emplois qui ont du sens, pour une biodiversité essentielle dans nos vies, pour une éthique et un patriotisme dans nos achats, pour une éducation pragmatique basée sur ce que la Nature nous offre en poésie et en vision mathématiques.

A travers l'approche globale de la forêt et du bois défendue dans le rapport, j'appelle à une mobilisation inédite pour la recherche et l'accompagnement de la science dans les décisions en forêt.

J'appelle à utiliser les nouvelles technologies pour mieux accompagner le travail de l'homme en forêt, dans nos fabriques et nos usines.

J'appelle à une place retrouvée de la biodiversité dans les activités humaines, économiques et de loisir.

J'appelle à une prise de conscience et à une action immédiate pour anticiper les risques des crises sanitaires et phénomènes climatiques extrêmes qui pèsent sur le patrimoine forestier, la biodiversité et l'humain.

Je propose d'activer un soutien fort et direct à ceux qui valorisent économiquement la forêt et le bois de manière durable.

Je souhaite que les professionnels et la puissance publique se coordonnent mieux et sachent porter les intérêts de la forêt et du bois sur une ligne et des objectifs communs.

Je souhaite que les citoyens soient impliqués dans le cycle de vie de la forêt et du bois, et soient associés aux défis que le changement climatique nous fait vivre.

J'appelle de mes vœux et je formule une proposition de fonds dédié à l'avenir des forêts et des moyens nouveaux pour la modernisation des entreprises du bois.

Je souhaite que la future politique forestière de la France se nourrisse des intentions et moyens nouveaux portés par l'Union européenne.

La France est forte de sa diversité et les outre-mer doivent bénéficier de plans spécifiques pour la protection de leurs forêts et la structuration de leurs filières bois. Elle doit aussi porter un propos fort en faveur de l'Amazonie au plan international.

Ces propositions détaillées dans le rapport s'appuient sur les savoirs, connaissances, expériences, espoirs, désespoirs, rapports, partagés par des centaines d'hommes et de femmes qui ont ouvert les portes de leurs entreprises, leurs forêts, leurs laboratoires, leurs institutions, leurs communes... Je les remercie chaleureusement de m'avoir exposé leurs points de vue et leurs attentes. Ce rapport est riche de leurs témoignages.

Mais ce rapport n'est qu'un exposé. Il doit maintenant vivre dans l'espace public grâce à l'impulsion de la politique.

*« Nous abusons de la terre parce que nous la considérons comme une commodité qui nous appartient. Si nous la considérons au contraire comme une communauté à laquelle nous appartenons, nous pouvons commencer à l'utiliser avec amour et respect. »*

Aldo Leopold, préface de *l'Almanach d'un comté des sables*. Ed. Aubier, 1995.

## Synthèse des recommandations et des propositions

**Recommandation n°1 : doubler les moyens de la recherche appliquée sur la forêt et le bois, ainsi que les moyens de veille de terrain et d'inventaires, en s'inscrivant dans le plan recherche innovation 2025 et en portant en même temps une ambition européenne pour la forêt et le bois.**

- Développer la R&D en reprenant les priorités du plan recherche innovation 2025. Engager un programme prioritaire de recherche sur la forêt le bois à l'aune du changement climatique, doté de 20 M€ comme celui qui vient d'être lancé en décembre dernier sur « Océan et climat ». Les deux piliers naturels de la séquestration du carbone feront ainsi l'objet d'un effort de recherche exceptionnel.
- Mettre en place un suivi du plan recherche innovation 2025 de la filière forêt-bois et dégager les moyens de ce suivi à assurer conjointement par le GIP Ecofor et le Groupement de recherche en Sciences du bois (GDR bois). Créer un comité spécialisé ad hoc au sein du Conseil supérieur de la forêt et du bois.
- Pérenniser et adapter les dispositifs d'observation à long terme du fonctionnement des écosystèmes (RENECOFOR, sites ateliers, inventaire forestier national...).
- Renforcer les moyens de l'inventaire forestier national pour en accroître la précision et élargir le champ des mesures.
- Renforcer sensiblement et durablement les moyens du laboratoire de recherche de l'inventaire forestier national afin de recruter dans la durée des chercheurs et spécialistes de haut niveau.
- Consolider le réseau Santé des Forêts, pilier de la veille climatique et sanitaire, et renforcer ses synergies avec l'Inventaire forestier national.
- Développer et mutualiser les réseaux d'expérimentations de nouvelles pratiques de gestion (GIS coopératives de données, RENFOR, IN-SYLVA, REINFFORCE, ESPERENSE...) et d'organisation (ilots d'avenir, dispositifs expérimentaux, parcelles en libre évolution...).
- Regrouper les services R&D de ONF et du CNPF, le DSF et l'inventaire forestier dans une même structure pour gagner en masse critique, en efficacité et en lisibilité.
- Renforcer le rôle du Groupement d'intérêt public ECOFOR comme porteur d'une stratégie commune et représentant de la recherche forêt-bois.
- Faire émerger une recherche structurelle européenne sur la forêt : vers un partenariat européen pour les forêts. (programme de type Flagship)

**Recommandation n°2 : accroître l'accès aux technologies de pointe pour la collecte et le traitement de données de suivi à long terme de la forêt et pour garantir la performance technique, économique, sociale et environnementale des travaux en forêt : outils d'acquisition de données, traitement de la donnée massifiée, outils de traitement d'image, capteurs connectés, mécanisation à moindre impact, exosquelettes, robotisation...)**

- Financer l'acquisition et la mise à disposition d'une couverture lidar aérien de la France haute résolution, à renouveler tous les 5 ans. Un tel investissement permettra de disposer d'une connaissance homogène, au même instant de l'état des peuplements forestiers, qu'ils soient publics ou privés, gérés ou non gérés.

**Recommandation n°3 : structurer le maillon essentiel de coordination et de transfert de la connaissance pour éclairer scientifiquement les choix des forestiers, proposer des outils de diagnostic et des options de gestion pertinente pour le climat.**



- *Rendre accessibles les données et les résultats des réseaux d'expérimentation en forêt aux conseillers, propriétaires, gestionnaires et à la société.*
- *Conforter et déployer le RMT AFORCE, en synergie avec le GIP ECOFOR, comme animateur scientifique et technique. S'appuyer sur l'ONF et le CNPF pour le transfert sur l'adaptation, à destination des propriétaires publics et privés.*
- *Dresser une cartographie des outils existants, finaliser et déployer les outils de diagnostic en cours de développement et identifier et développer les outils manquants. Mettre à disposition une boîte à outils pratique (plateforme opérationnelle et centralisée) qui regroupe les ressources permettant aux conseillers, gestionnaires et propriétaires de scénariser les possibles, d'évaluer les risques et de prendre des décisions opérationnelles. Former les acteurs concernés à leur utilisation.*

Recommandation n°4 : **mettre en conformité avec le changement climatique tous les documents de gestion forestiers et augmenter rapidement de 200 000 ha les forêts sous gestion durable.**

- *Fixer à 20 ha le seuil de PSG obligatoire pour les surfaces d'un seul tenant.*
- *Rendre obligatoire un chapitre sur le changement climatique dans les PSG (analyse et plan d'action) et les aménagements forestiers.*
- *Développer les PSG concertés en fixant des objectifs pour doter d'un PSG concerté des associations (nouvelles ou renaissantes) de propriétaires, quel qu'en soit le statut (ASLGF, GIEEF, ASA, Association libre).*
- *Définir clairement le champ du Régime forestier<sup>6</sup>. Placer sous Régime forestier les surfaces qui doivent l'être et qui ne le sont pas. Ajuster le versement compensateur en conséquence.*
- *Confier une mission au CGAAER et au CGEDD pour définir de nouveaux concepts de planification forestière, tenant compte des nouvelles technologies de suivi, de l'agilité nécessaire face aux crises, de l'acceptabilité sociétale des orientations de gestion et de la simplification des documents de gestion par propriété.*
- *Engager la transformation des peuplements vulnérables par transfert de provenances (enrichissement ou migration de provenances) et par changement progressif d'essences (migration d'essences).*
- *Renforcer l'animation et la communication sur les pratiques sylvicoles adaptées au changement climatique. Intégrer les spécificités et la diversité des traitements sylvicoles, dont certains demandent plus de technicité, dans la formation initiale et continue des gestionnaires, et experts forestiers. Informer et former les propriétaires.*
- *Donner la priorité aux pratiques sylvicoles favorisant la résilience, notamment de diversification (aux échelles appropriées) et de préservation du capital sol (selon les guides (GERBOISE, PRATICSOL ...) et des services écosystémiques, dans les documents encadrant la gestion forestière dans les forêts publiques et privées, et dans les certifications de gestion durable mises en place par PEFC et FSC, et les mettre en œuvre.*
- *Définir avec les agences de l'eau un recensement et une cartographie des bassins versants et aires d'alimentation de sources, nappes ou captages les plus sensibles à une dégradation de l'état boisé consécutive aux effets du changement climatique ou aux ravages d'un bio-agresseur et appliquer des mesures correctives.*
- *Réaliser les ajustements législatifs et réglementaires, de nature à conforter la cohérence entre les différents codes.*

Recommandation n°5 : **Pour donner corps à l'engagement du président de la République visant 10 % d'aires protégées terrestres et marines en pleine naturalité d'ici 2022. Engager une concertation**

---

<sup>6</sup> Parmi les quatre scénarios d'évolution du régime forestier analysés par le rapport CGAAER-CGEDD-IGA-IGF sur l'avenir de l'ONF.

**régionale sur les objectifs de surface forestière à doter de protection réglementaire ou contractuelle, en tenant compte des forêts aujourd'hui en libre évolution, notamment en montagne. Engager la protection forte de 180 000 hectares de forêt tropicale en Guyane.**

- Suite aux annonces du Président de la République visant 30 % d'aires protégées en terrestre et marin d'ici 2022<sup>7</sup> (contre 20% actuellement) dont un tiers « protégées en pleine naturalité », arrêter une définition collégiale des notions complémentaires de "protection forte" et de "pleine naturalité", cette dernière manquant à ce jour de moyens de reconnaissance statutaire ou conventionnelle.
- Consolider un inventaire détaillé des vieilles forêts, qui serait utile pour identifier les zones forestières à fort potentiel de maturation écologique.
- Compléter le réseau de forêts protégées, dans le cadre de la Stratégie des Aires Protégées (SAP) nationale, en créant de nouveaux espaces protégés forestiers, qui soient : i) représentatifs de la diversité des espèces (y compris de leur génétique), des habitats et des écorégions ; ii) en prenant en compte les perspectives liées au changement climatique (dont les forêts en limite d'aire) ; et iii) en engageant une concertation régionale sur les objectifs de surface forestière à doter de protection réglementaire, en fonction de la situation des massifs forestiers et des services qu'ils apportent.
- En Outre-mer, compléter et mettre en réseau les espaces forestiers protégés pour représenter au mieux la diversité des écosystèmes de chaque territoire.
- Mettre en réseau les aires forestières protégées à des échelles biogéographiques pertinentes (Méditerranée, Alpes, etc.) sous l'égide de l'OFB et de l'ANF, avec l'appui des Régions.
- Mettre en place un Plan National d'Actions sur la biodiversité des Vieux bois, avec une densité d'arbres-habitats et des îlots de vieux bois en nombre suffisant (en se référant aux certifications FSC ou PEFC, avec une majoration dans les zones protégées exploitées).
- Favoriser la reconnaissance de forêt en libre évolution, à la demande des propriétaires, par un statut contractuel ou réglementaire, avec possibilité d'utiliser les Obligations réelles environnementales.
- Dans le cadre de la future stratégie des aires protégées, intégrer les forêts sous régime forestier et les forêts de protection aux outils déployés pour atteindre les objectifs de cette politique publique.
- Conditionner les soutiens publics au respect d'un référentiel cible d'exploitation forestière et de travaux à faible impact, visant à concilier performance des travaux forestiers par la mécanisation/robotisation et protection des sols et de la biodiversité. Ce référentiel pourra s'appuyer sur les critères retenus dans les règlements et les pratiques mis en œuvre par l'ONF ou les coopératives, sur le guide Practisol, sur les référentiels utilisés par les systèmes de certification...

**Recommandation n°6 : assumer de mobiliser le bois français géré durablement au profit d'une valorisation en France et d'une hiérarchie des usages du bois fondée sur l'empreinte climatique, biodiversité, sociale et économique des produits. Tripler les quantités de bois français dans la construction en France d'ici 2050. Parallèlement, réduire la déforestation importée par notre économie pour étendre aux forêts mondiales les pratiques de gestion durable appliquées à notre patrimoine forestier.**

- Sortir RE 2020 au plus vite, pour donner un signal positif à l'ensemble des acteurs de la filière pour qu'ils s'organisent.
- Retenir des modalités de calcul de l'empreinte carbone totale qui traduisent fidèlement les atouts du bois, issu d'une gestion durable et dont la fin de vie n'est pas pénalisée (méthodes dynamiques). A défaut, même si ce n'est pas satisfaisant (risque de saupoudrage), imposer un minimum d'usage du bois dans les bâtiments.

---

<sup>7</sup> Discours d'Emmanuel Macron, Président de la République, le 13 février 2020.

- Pour le calcul de l'empreinte carbone, choisir des durées suffisamment longues de stockage temporaire dans les bâtiments : 50-75 ans pour tertiaire et 75-100 ans pour logement sont un minimum. A noter qu'au niveau européen, l'initiative Level(s) retient 65 ans.
- Favoriser le bois dans la commande publique.
- Valoriser les expériences réussies : Terres de hêtre dans les Vosges (Epinal), pôle excellence bois des Pays de Savoie, Bois durable de Bourgogne...
- Renforcer la « culture bois » auprès de tous les professionnels intervenant dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la réalisation des bâtiments. Le rôle des architectes est essentiel pour conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage qui sont souvent demandeurs de solutions bois. L'action du réseau des prescripteurs bois implantés dans les interprofessions régionales est à cet égard unanimement salué. Beaucoup d'entreprises de second œuvre n'ont pas encore l'habitude du bois et une action commune avec les constructeurs bois est nécessaire pour l'acculturation et la bonne articulation entre corps de métier.
- Introduire un critère carbone (donc bois) en plus des critères d'économie d'énergie dans les avantages fiscaux accordés pour le logement neuf et la rénovation : Eco-PTZ, MaPrimeRénov<sup>8</sup>...

Recommandation n°7 : **tout en renouant le dialogue entre chasseurs et forestiers au plan national, appliquer rapidement des solutions territoriales pour assurer ou restaurer un équilibre forêt-gibier et protéger la régénération vitale de nos forêts au bénéfice de tous.**

- Renouer le dialogue sur un objectif commun d'intérêt général de préservation de la forêt, basés sur des faits et sans jugement de valeur.
- Pour contribuer à résoudre la situation, le projet de décret datant de mai 2016, relatif à la mise en place d'une concertation locale pour la prévention des dégâts sylvicoles de grand gibier doit être réexaminé au plus vite. Il permettrait notamment de mettre en place une procédure simple, en ligne, pour faire remonter le signalement de dégâts de gibier par les propriétaires (Le signalement des dégâts est inscrit dans les règles de gestion durable de PEFC France et de FSC France), et de développer, sur des financements publics, une base de données communes de type plateforme cartographique, contenant au minimum des données cynégétiques des attributions et des réalisations et des dégâts, enrichie ensuite avec d'autres éléments (ex. indicateurs de sensibilité aux dégâts). L'analyse de ces données permettront de bâtir un diagnostic de la situation qui servira d'aide à la décision pour ajuster les plans de chasse.
- Dans les zones identifiées en déséquilibre, le représentant de l'Etat dans le département doit mettre en avant l'intérêt général, fixer des minimums de plan de chasse, modifier si nécessaires les plans de chasse individuels insuffisants et s'assurer de leur bonne réalisation.
- Ailleurs, l'accent doit être mis sur la prévention pour éviter tout basculement vers un déséquilibre préjudiciable à l'avenir de la forêt et son adaptation au changement climatique : dialogue, recueil d'indicateurs, partage d'informations, médiation en cas de divergences d'appréciation...
- Mettre en avant les exemples de territoires pilotes où ça se passe bien et démultiplier les bonnes pratiques de chasse et de gestion concertée.
- Expérimenter sur certaines zones l'abandon du plan de chasse pour le chevreuil et dresser un bilan de cette expérimentation au bout de trois ans. L'objectif étant de simplifier et de faciliter l'atteinte de l'équilibre gibier en donnant plus de marge de manœuvre, mais aucunement de supprimer les populations de chevreuil dans ces forêts, ce qui serait contraire aux principes de gestion durable.
- Le récent rapport de J.N. Cardoux et A. Péréa propose de nombreuses recommandations qu'il importe de mettre en pratique, notamment interdire le nourrissage et raisonner l'agrainage de

---

<sup>8</sup> MaPrimeRénov remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Elle est versée sous conditions de ressources par l'Anah. La mise en place du dispositif s'échelonne jusqu'en 2021.

*dissuasion, harmoniser les règles et les modalités de contrôle des prélèvements, interdire les lâcher de sangliers, réglementer les enclos et les parcs de chasse...*

- *Réussir la transition agro écologique de l'agriculture pour restaurer les habitats de la faune sauvage et les populations de petits gibiers, qui ont la préférence des chasseurs, ce qui permettra de réduire la demande de chasse au grand gibier (et des densités élevées).*

Recommandation n°8 : **investir urgemment pour disposer d'essences et de provenances nécessaires à l'adaptation de nos forêts pour sécuriser la chaîne de production de plants et être autonome, en créant de nouveaux vergers à graines publics, en renouvelant les peuplements classés et en expertisant toute autre source de graines**

- *Renforcer les capacités de de récoltes et de production de matériels forestiers de reproduction (MFR) pour répondre aux besoins de reconstitution, d'enrichissement ou de transformation des peuplements.*
- *Repandre la création de verger à graine par l'État (hors pin maritime).*
- *Sécuriser la chaîne de production de plants et de plantation, en redéfinissant les modalités contractuelles (contrats de culture) et en engageant un travail de répartition équitable des responsabilités face aux aléas climatiques, notamment concernant les garanties de reprise en fonction des protocoles de plantations et des cas de force majeure).*

Recommandation n°9 : **créer un ministère dédié à la forêt et au bois pour porter cette politique transversale. Les enjeux traditionnels du bois et du patrimoine forestier rejoignent aujourd'hui les défis environnementaux, économiques, d'aménagement et sociaux essentiels, dans un contexte de transition écologique et objectif zéro émissions nettes.**

- *Un ministre délégué ou un secrétaire d'État à la forêt et au bois rattaché au Premier Ministre, à défaut au ministre en charge de la politique forestière. A cet égard, de nombreux acteurs ont mis en avant l'intérêt d'un rattachement de la politique forestière au MTES qui porte les principales politiques publiques en lien avec la forêt et le bois.*
- *A défaut, la création d'un comité interministériel de la forêt et du bois présidé par le Premier Ministre et la nomination d'un délégué interministériel auprès du Premier ministre.*

Recommandation n°10 : **lancer la création d'une agence unique "Agence nationale des forêts", regroupant notamment l'ONF et le CNPF, valorisant l'intelligence collective, avec un budget et des effectifs consolidés pour porter une politique cohérente et être le pilote du Fonds pour l'avenir des forêts.**

- *Création d'une grande agence nationale des forêts (ANF), regroupant l'ONF, le CNPF, l'Inventaire forestier national, le département santé des forêts, les services de développement forestier des chambres d'agriculture [et des agents forestiers des DRAAF, DDT et DREAL].*
- *L'Agence reprendrait les missions actuelles de l'ONF. Elle continuerait à assurer la gestion des forêts domaniales de l'État, la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités, la ventes de bois dans les forêts publiques et la réalisation de missions d'intérêt général pour le compte de l'État. L'agence conserverait une capacité d'étude et de travaux pour la gestion des forêts domaniales et la réalisation des missions d'intérêt général, permettant de conserver la compétence technique et la capacité d'action en cas de crise. L'activité de prestation de service, sauf savoir-faire très ciblé lié à l'intérêt général, a vocation à relever d'une autre structure, assurant une sécurité juridique et financière, pour éviter tout amalgame entre l'activité de conseil et l'activité de vente de prestations, une grande partie de cette activité commerciale étant aujourd'hui tournée vers les collectivités*

propriétaires de forêts. Pour autant l'activité d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pourrait utilement être intégrée au périmètre du régime forestier pour renforcer sa mise en œuvre.

- L'Agence reprendrait l'intégralité des missions actuelles du CNPF, la procédure d'approbation des plans simples de gestion restant inchangée. Le rôle de conseil des agents de l'actuel CNPF serait renforcé par le maillage territorial de l'actuel ONF.
- L'Agence reprendrait les missions du département santé des forêts et ses agents, les correspondants observateurs actuel étant principalement des agents de l'ONF et du CNPF.
- L'Agence reprendrait également les agents chargés de l'inventaire forestier national, le laboratoire de recherche de l'inventaire et la cellule ressource, dans un partenariat étroit avec l'IGN qui continuerait à apporter sa compétence unique en gestion de l'information géographique et la maîtrise des chaînes de traitement de l'information.
- L'agence nationale des forêts sera l'interlocuteur unique pour la mise en œuvre de la politique forestière. Elle portera le Fonds pour l'avenir des forêts. Elle interviendra en appui aux régions pour la déclinaison de la politique forestière nationale et son adaptation aux spécificités des territoires. Elle assurera la réalisation des documents cadre de gestion de niveau régional. En lien avec l'Éducation nationale, elle accueillera les classes en forêt.

Recommandation n°11 : **déployer une organisation de gestion de crise nationale et territoriale par rapport aux risques sanitaires, aux épisodes climatiques extrêmes, aux incendies et aux particularités des territoires de montagne.**

- Mettre en place une organisation collective de veille et de gestion de crise à différentes échelles de décision. Préfigurer une cellule nationale et des cellules régionales de crises (composition et coordonnées des membres) à actionner en cas de crise thématique.
- Mettre en place à l'intention des personnels forestiers nationaux et régionaux des différents organismes forestiers une offre pérenne de formation à la gestion de crise ; niveau décideurs, niveau acteurs.
- Veiller à ce que tous les échelons d'intervention réactualisent leur connaissance du dispositif gestion de crise tempête pour être plus réactif.
- Créer un comité forêt au sein du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) et rassembler les acteurs de la filière dans la gouvernance sanitaire régionale.
- Mettre en place un réseau d'infrastructure de stockage des bois en cas de crise, en régions.
- Analyser les possibilités de promouvoir une couverture assurantielle des forêts face au changement climatique, c'est-à-dire au-delà de l'incendie, des tempêtes et de la responsabilité civile qui sont les principaux domaines couverts actuellement. Ouvrir des négociations avec assureurs sur ce sujet. Adapter le dispositif DEFI « assurance » en conséquence.
- Construire et mettre à disposition des indicateurs d'alerte climatiques et sanitaires permettant aux propriétaires forestiers et aux opérateurs forestiers (entrepreneurs de travaux forestiers, gestionnaires...) d'être réactifs, de réorganiser leurs travaux, de clarifier les responsabilités en matière de reprise de plantation et de justifier le recours au chômage technique/climatique le cas échéant.
- Adapter la réglementation et les procédures, en assouplissant les cadres habituels par dérogations exceptionnelles et ciblées lors de gestion de crise (ex: adaptation des documents de gestion).
- Actualiser avec les nouveaux scénarios climatiques les cartes d'évolution du risque incendie en conduisant une réévaluation nationale de l'aléa et du risque incendie mobilisant notamment les données disponibles sur le climat (Météo-France) et celles sur la répartition selon les types de peuplement. Produire une carte nationale de sensibilité des massifs forestiers aux incendies.
- Conforter le dispositif Défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans les régions et départements actuellement vulnérables.

- *Instituer un groupe de travail parlementaire sur le sujet d'une maîtrise d'ouvrage unique pour mettre en œuvre les obligations légales de débroussaillage (OLD), à l'instar du dispositif Gemapi<sup>9</sup> (compétence à l'intercommunalité).*
- *Développer des actions de prévention et de sensibilisation au risque incendie sur des régions nouvellement exposées et vulnérables aux feux de forêts. Favoriser l'acculturation au risque incendies avec la rédaction de plan communaux de sauvegarde (PCS) et documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) dans les communes à risque, et pas seulement dans les seules communes où un Plan de Prévention des Risques incendies de forêts (PPRIF) est prescrit, avec une incitation aux SDIS<sup>10</sup> d'en rappeler l'utilité aux communes, ainsi que de réaliser au moins un exercice annuel pour maintenir l'attention citoyenne.*
- *Donner les moyens aux SDIS de se former aux feux de forêts en constituant des parrainages avec des SDIS habitués à gérer les feux de forêts (Sud-ouest et Sud-est).*
- *Étendre la possibilité pour les maires de mettre en place des OLD dans zones qui vont être impactées.*
- *Intégrer l'exposition possible au risque d'incendie de forêts dans le choix des essences, la conception de la voirie (revisiter les schémas de desserte pour favorisant l'intervention des pompiers), le traitement des lisières (accessibilité pour les pompiers) et le cas échéant l'organisation de l'accueil du public.*
- *Doter la France d'une base de données, en lien avec la base actuelle de données sur les incendies de forêts en France (BDIFF), permettant à l'avenir de suivre et caractériser les incendies de façon plus homogène et interprétable qu'aujourd'hui.*

Recommandation n°12 : **activer la coopération au sein de l'Union Européenne pour décliner une stratégie collective de la forêt avec des moyens mutualisés et débattre de la taxe carbone aux frontières européennes.**

- *Préparer activement la stratégie de l'Union européenne pour les forêts, annoncée pour 2021. Informer et sensibiliser nos députés européens sur les enjeux.*
- *Veiller à faciliter la mise en œuvre des financements du FEADER en faveur de projets du secteur forêts-bois, dans la future programmation de la PAC.*
- *Elaborer avec les Régions un cadre pour la mise en œuvre du FEADER dans la future programmation permettant de mobiliser les financements européens à la hauteur des enjeux forêt-bois des territoires., au travers des mesures des programmes de développement rural régionaux ou des projets de développement local mené par les acteurs locaux au titre du Leader*
- *En complément du système d'échange de quotas, instaurer une taxe carbone au niveau européen afin de favoriser les produits et les énergies bas carbone au sein de l'Union européenne, sans distorsion de concurrence entre les différents pays.*

Recommandation n°13 : **instaurer un médiateur national de la forêt avec une équipe légère pour répondre aux conflits d'usage et aux interrogations des parties prenantes pour éviter les litiges et points de crispation.**

- *Instaurer un médiateur national de la forêt, qui réponde, avec une équipe légère associant juriste et animateur, aux conflits d'usage et interrogations des parties pour éviter les litiges.*
- *Avoir une communication claire et non ambiguë des pouvoirs publics autour de la récolte de bois, du bois énergie et sur les impasses sanitaires.*
- *Avoir une communication des interprofessions et des acteurs forestiers cohérente, sans assertions contradictoires et semant le doute dans l'opinion publique. (Cf. Interprofession).*

<sup>9</sup> La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

<sup>10</sup> Services départementaux d'incendie et de secours

- Favoriser le développement des label FSC et PEFC en leur donnant l'accès au cadastre pour une plus grande efficacité. Étudier la possibilité de bonifier les aides publiques en cas de certification forestière.

Recommandation n°14: **permettre à chaque élève français d'expérimenter la classe en forêt, accompagner de sorties nature, découvertes ou sportives, pour concrétiser les apprentissages dans les différentes matières : l'équivalent d'une semaine pendant son cycle en maternelle et de deux semaines pendant son cycle primaire.**

- Impliquer l'Éducation nationale dans la sensibilisation des écoliers aux réalités et aux enjeux de la forêt et du bois. Instaurer dès à présent un programme dédié à l'appropriation et à la connaissance des fondamentaux de l'écologie forestière (au cycle de la forêt) dès le plus jeune âge et avec des projets pédagogiques pour les adolescents, en s'inspirant des expériences conduites dans le cadre de l'action « A l'école de la forêt ». Développer des projets de type des « aires forestières éducatives » portées par la FNCOFOR.
- En corolaire, intégrer des modules forêt-bois dans la formation initiale et continue des enseignants et formateurs (éducation nationale et enseignement agricole).
- Développer des projets de sciences participatives et citoyennes qui créent un lien et rapprochent le public.
- Pour améliorer la connaissance et l'attrait des citoyens sur la forêt et le bois, la mission propose que soit constitué un répertoire intelligent sur les essences d'arbres, accessible en ligne pour les acteurs et le public, à l'image de Plantnet, application permettant de déterminer le nom d'une espèce végétale à partir d'une photo ou de l'excellent ouvrage « SESAME, Services écosystémiques rendus par les arbres, modulés selon l'essence », résultant d'une collaboration entre le CEREMA, la ville de Metz et Metz métropole, novembre 2019.
- Rapprocher les citoyens des villes et métropoles des forêts en dépassant la forêt perçue comme un cadre de loisir et un lieu de ressourcement : créer une solidarité ville/forêt autour des fonctions de production et de préservation. Se servir notamment du rôle de la forêt sur la qualité de l'eau (Communiquer sur l'utilisation d'une partie de la taxe payée par les consommations d'eau pour financer des projets forestiers : envoi annuel d'un document expliquant le rôle de la forêt pour le maintien des ressources en eau et donnant des exemples de projets), des utilisation du bois issu de la forêt, de la biodiversité que la forêt abrite... Mettre en place un parrainage ou un jumelage des agglomérations et métropoles avec des massifs forestiers.

Recommandation n°15 : **limiter la taille des coupes rases à 2 hectares maximum, hors cause sanitaire, au vue de leur sensibilité, des incertitudes environnementales et de leur incarnation d'un modèle mono-spécifique trop risqué à l'avenir du fait du changement climatique,** la diversité des essences étant un facteur de résilience de la forêt et de la ressource bois. Cette limite pourra temporairement être adaptée par sylvoécocorégion, dans la limite de 10 ha, dans le cadre d'une gouvernance régionale associant toutes les parties prenantes, pour tenir compte des spécificités des territoires.

- Conforter la qualité des travaux forestiers au plan logistique, conception, rapidité d'exécution, remise en état, déclaration de travaux : cf. prérequis métiers.

Recommandation n°16 : **créer et expérimenter des projets forestiers de territoire, à l'échelle d'un massif ou d'une intercommunalité, adossé à un espace d'échanges et de concertation de type "Conseil territorial des forêts".** Ces « plans locaux forestiers » porteraient le consensus territorial pour l'adaptation des forêts au changement climatique.



- *Créer des espaces d'échanges et mettre en place des démarches de co-construction entre les acteurs (propriétaires, professionnels, élus, citoyens, associations, ...) à l'échelle territoriale. Utiliser ces instances de dialogues de niveau territorial pour concerter les projets d'adaptation de la forêt au changement climatique.*
- *Développer des méthodes adaptées permettant la concertation avec la société civile et faciliter l'accès aux données (Tous nos concitoyens ont le droit d'accéder aux informations disponibles sur leur environnement et de participer à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent). Expérimenter des plans d'aménagement ou des projets de plantation participatif.*

**Recommandation n°17 : créer le Fonds pour l'Avenir de la Forêt, abondé par le public et le privé, doté de 300 millions d'euros par an sur 30 ans pour reconstituer massivement les forêts sinistrées, anticiper, enrichir et adapter à l'aune de nos connaissances les peuplements vulnérables au changement climatique et créer de nouvelles forêts (boisement d'un million d'hectares en 30 ans) en s'assurant d'un maximum de diversité et de l'intégration dans des projets de territoires concertés. La compensation carbone et les services environnementaux seront valorisés par ce fonds.**

- *Assoir le financement annuel du fonds sur :*
  - *l'affectation d'une partie de recettes de la fiscalité carbone (100 M€), soit issus des enchères de quotas carbone européens, soit d'une fraction de la contribution climat-énergie,*
  - *la mobilisation de fonds privés (100 M€) dans le cadre du label bas carbone, pour une contribution des entreprises ou de métropoles à la neutralité carbone,*
  - *des crédits mobilisés par les agences de l'eau (30 M€) sur des projets ciblés (Préservation de la ressource en eau par les forêts en tête de bassin, maintien du bon état des masses d'eau, protection des zones de captages, bon fonctionnement des milieux et à l'adaptation au changement climatique),*
  - *des crédits des Régions (20 M€), sur des projets ciblés (projets territoriaux exemplaires),*
  - *les dotations du Grand plan d'investissement (10 M€).*
- *Réserver les crédits des fonds européens aux projets de desserte, à l'animation et au développement économique.*

**Recommandation n°18 : Soutenir l'innovation et favoriser l'investissement des scieries et des industries de la transformation pour qu'elles se modernisent, gagnent en compétitivité et soient adaptés à la forêt française telle qu'elle est et telle qu'elle sera demain.**

- *Mettre en place une provision pour investissement sur 5 ans (10 ans en cas de crise).*
- *Mettre en place un système de portage des stocks par des fonds bancaires, avec des crédits de campagne à taux bonifiés.*
- *Mettre en place un dispositif de suramortissement pour la robotisation et les machines permettant d'optimiser la production et l'usage de machines à commande numérique (investissement matériel et immatériel).*
- *Permettre un effet d'amortissement sur la valeur locative d'un bâtiment industriel qui est aujourd'hui fondé, à vie, sur sa valeur à neuf, pour diminution taxes locales.*
- *Créer un troisième fonds bois par BPI France doté de 80 M€ pour les investissements importants principalement de la 2e transformation et l'ouvrir à d'autres secteurs de la filière que les fonds bois I et II. Avec un effet multiplicateur de 10, ce sont 800 M€ qui pourront être investis dans la filière. Il serait utile qu'une fraction de ce fonds (10 %) s'investisse sur des montants unitaires de 500 K€ à 1 M€ pour accompagner des petites entreprises, compte tenu de la structuration de la filière.*
- *Relancer en 2020 des appels d'offre CRE pour la production d'électricité en cogénération pour des installations adossées à un outil industriel de transformation du bois qui utilise la chaleur pour la*

valorisation de ses produits (séchage notamment). Couplée à cette production de chaleur, le coût à la tonne de CO<sub>2</sub> évitée reste faible et permet une production en continu d'électricité renouvelable.

- Accompagner et encourager l'investissement des entreprises de la filière amont pour l'adaptation au changement climatique via des mécanismes financiers (appels à projets, fonds propres, prêts, subventions...).
- Monter des partenariats avec les écoles d'ingénieurs et les universités pour motiver les jeunes diplômés à la reprise d'entreprises et leur faire découvrir la liberté et la créativité de l'entrepreneuriat.
- Créer avec les CCI et la Banque de France un accompagnement spécifique pour la transmission des industries du bois dont nos scieries.
- Poursuivre l'accélérateur bois porté par BPI pour le partage de bonnes pratiques entre pairs.

**Recommandation n°19 : valoriser les caractéristiques exceptionnelles des outre-mer en protégeant les forêts et construisant les outils économiques pour transformer le bois. Chaque territoire d'outre-mer mérite un plan forêt-bois spécifique.**

- Dans le prolongement du présent rapport, mener une mission d'approfondissement spécial sur l'avenir des forêts d'outre-mer afin d'analyser avec la finesse territoriale nécessaire leurs enjeux et leurs particularités. Ce rapport s'attachera notamment à la maîtrise de la pression foncière (examen des subventions et fiscalités avantageuses qui portent atteintes à l'environnement, clarification des transferts fonciers, particulièrement en Guyane, moyens de contrôle...), à la prévention des risques naturels, à la lutte contre les principales menaces (orpaillage illégal, mise en cohérence de la planification de l'exploitation minière légale, lutte contre les incendies...), aux conditions de développement de filières bois locales, à l'utilisation raisonnée du bois comme source d'énergie renouvelable, à l'exemplarité de la gestion forestière et des aires protégées, au renforcement du lien entre les populations et les forêts...
- D'ores et déjà, engager un projet ambitieux de reforestation à Mayotte pour rétablir certains services écosystémiques mis à mal par les défrichements.
- Intégrer un volet consacré aux forêts des DOM dans les actions de renforcement de la recherche dans le domaine de la forêt et du bois (Cf. 1) Le défi de la connaissance)
- Compléter et mettre en réseau les espaces forestiers protégés pour représenter au mieux la diversité des écosystèmes de chaque territoire ultramarin. Être exemplaire sur la préservation du vaste massif forestier guyanais au sein du bassin amazonien.
- Clarifier rapidement, dès 2021, le périmètre des missions et le niveau de présence attendus par l'Etat pour l'ONF dans les DOM. Augmenter la MIG DOM à due concurrence en sortant de la notion de « déficit de gestion » à résorber.
- Organiser la coordination et l'optimisation des moyens des services et opérateurs de l'État (ONF, OFB, parcs nationaux...) impliqués dans la gestion de la forêt guyanaise.

## Quelques repères sur... le projet de fonds pour l'avenir des forêts

Pour relever le défi de la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, mais aussi développer l'usage du bois français et correspondre aux attentes des consommateurs de produits naturels et locaux, il faut agir maintenant et se baser sur un des piliers essentiels : la forêt, bien qui constitue 1/3 du territoire, menacé du fait du changement climatique et qu'il faut consolider. Pour ce faire, il faut y consacrer les moyens nécessaires afin d'atteindre trois objectifs : reconstituer massivement les forêts sinistrées, adapter à l'aune de nos connaissances les peuplements vulnérables au changement climatique et étendre davantage la forêt française en créant de nouvelles forêts.

La forêt française voit augmenter la fréquence des dépérissements ou des catastrophes dus **au changement climatique** et aux échanges mondiaux qui favorisent l'arrivée de **ravageurs**. Cet élément essentiel dans le paysage français a subi de nombreux troubles ces derniers 20 ans : tempêtes de 1999 et 2009, épisodes de sécheresse répétés, graphiose de l'orme, chalarose du frêne et dernièrement scolytes sur épicéa...

Toutes les projections scientifiques montrent que ces crises vont s'intensifier dans les décennies à venir, menaçant même des espèces phares de nos forêts (**hêtre, sapin, chêne**), dont les capacités d'adaptation vont être dépassées par la **vitesse du changement climatique** en cours, sans compter la **venue de nouveaux bio-agresseurs** (le nématode du pin est à nos portes avec l'ensemble du Portugal contaminé et des foyers qui se développent en Espagne ), d'autant plus virulents que les peuplements seront fragilisés.

=> **Pour que nos forêts gardent leur vitalité et continuent à nous procurer durablement des produits et des services**, il faut à la fois assurer le **reboisement des peuplements sinistrés**, mais aussi **aider la forêt à s'adapter**. La préservation de ses capacités de résilience (sols, biodiversité...) est essentielle, mais la vitesse du changement climatique nous incite aussi à introduire progressivement des essences plus adaptées aux conditions futures là où les peuplements sont les plus vulnérables. Toutes les connaissances actuelles ne nous permettent pas d'avoir la certitude de ce qui survivra dans nos forêts à 30-50 ans. Il convient donc de diversifier un maximum les essences pour diluer les risques.

Parallèlement, les surfaces de plantations ne cessent de diminuer depuis les années 80, **du fait de la pression sociétale** (méfiance envers les enrésinements qui constituaient une part importante des boisements-reboisements) et de la **baisse des financements publics avec la fin du Fonds forestier national** en 2000. Là encore, les études prospectives mettent en évidence **un déficit d'offre particulièrement en résineux (même en conservant le niveau de demande actuel) d'ici une vingtaine d'années**, alors que ces produits constituent aujourd'hui l'essentiel des besoins en bois pour la construction et l'aménagement. Alors que **les entreprises françaises vont investir, innover et s'adapter pour réduire cette dépendance** (utilisation des gros bois et des essences feuillues, dont la transformation est aujourd'hui moins rentable et moins adaptée aux marchés), **cette mutation ne se fera pas en quelques années. La forêt vit des défis immédiats mais c'est une politique qui appelle à une action publique de temps long**. Le maintien d'une production résineuse et simultanément l'accompagnement par la puissance publique des investissements en transformation feuillue sont donc stratégiques, au risque de voir augmenter nos importations (le déficit en sciages résineux est déjà de 0,5 milliard d'euros), alors que l'Etat mise sur l'augmentation de l'usage du bois dans la construction pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

La reconstitution des peuplements sinistrés, l'adaptation de nos forêts au changement climatique et **l'accompagnement de la mutation de nos outils industriels** passent par un **effort de reboisement ou de boisement beaucoup plus important**. Ces plantations devront absolument être réalisées en respectant des règles de préservation de la biodiversité et des sols, dans le cadre de concertations territoriales avec les représentants économiques, ONG mais aussi les citoyens en direct.

**=> La solidarité nationale est donc indispensable pour accompagner les propriétaires publics et privés qui, à moyens actuels, ne peuvent faire face à des défis qui les dépassent et nous concernent tous.**

Cet effort de reconstitution et d'adaptation est nécessaire pour **maintenir et développer des forêts multifonctionnelles**, malgré les impacts du changement climatique. L'investissement ne peut toutefois reposer financièrement sur les seuls propriétaires publics ou privés. **Les services d'intérêt général portés par la forêt** (paysages, préservation de la biodiversité et des ressources en eau, stockage de carbone...) **et le caractère stratégique de la ressource en bois** (balance commerciale, indépendance nationale, emplois et activité économique...) **justifient une aide de la puissance publique et de financements privés recherchant une compensation environnementale de leur activité.**

En fixant une échéance de 30 ans, l'ordre de grandeur des besoins d'investissement en plantation peut être estimé. La mission estime qu'il est crucial de consolider ces données et leur suivi (monitoring de la forêt) pour évaluer l'état de nos forêts, plus précisément et globalement. Il faut donc investir bien plus dans la recherche appliquée. **La science est le socle d'aide à la décision des choix en forêt qui nous engagent pour les générations futures.**

- **Reconstitution de peuplement sinistrés** – Sans tenir compte de phénomènes aléatoires comme des tempêtes ou une nouvelle invasion de bio-agresseurs, il est à peu près certain que **les frênes atteints par la chalarose et les épicéas au-dessous de 800 m d'altitude sont condamnés à 100%, ainsi que les châtaigniers en climat océanique**. En ne retenant que les seuls peuplements purs et en retirant 50 % des surfaces en condition d'exploitation difficile, ce sont 70 000 ha de frênes, 140 000 ha d'épicéa et 150 000 ha de châtaigniers qu'il **faudrait remplacer, soit 360 000 ha (45 000 fois la surface du stade de France) ce qui représente un investissement de l'ordre de 1,8 milliards d'euros d'ici 2050, voire plus tôt si les dépérissements s'amplifient rapidement.**
- **Plantation dans les peuplements les plus vulnérables** – Si des hypothèses peuvent être avancées sur le devenir d'essences soumises à des bio-agresseurs identifiés, il n'en va pas de même pour toutes les autres essences exposées à des **stress variés et à effet cumulatifs (sécheresse notamment)**. On peut retenir un taux moyen de 5 % des surfaces d'ici 2050 représentant **650 000 ha** (en retirant 50 % des surfaces en condition d'exploitation difficile), **soit 3,2 milliards d'euros**. Les sécheresses cumulées de 2018 et 2019 ont provoqué des stress importants et il est possible qu'une partie des conséquences se manifestent en forêt à court terme.
- **Boisement de terres agricoles ou de friches** – La surface forestière ne cesse de s'étendre depuis de nombreuses années, essentiellement par reconquête de terres délaissées par l'agriculture. Les surfaces concernées sont délicates à quantifier précisément, mais un ordre de grandeur de **50 000 ha par an** est conservateur. Les différentes prospectives laissent penser que le mouvement de libération de terres agricole va perdurer. Ces terres pourraient utilement être utilisées pour engager des opérations de boisements, en mix résineux et feuillus, permettant de lisser les approvisionnements futurs. En ne retenant que la moitié de ces surfaces, ce sont **750 000 ha à boiser sur les 30 ans**, soit environ **3,8 milliards d'euros**.

En prenant des hypothèses conservatrices, **le besoin global est donc de 8,8 milliards d'euros sur 30 ans, soit en moyenne 300 M d'euros par an**. Cet ordre de grandeur est très éloigné des moyens actuellement dédiés au boisement ou au reboisement mobilisés par l'État, les Régions et les fonds européens qui sont d'environ 20 M€ (10 M€ MAA, 2 M€ régions, 7 M€ FEADER).

**C'est pourquoi il faut mobiliser une ressource inédite pour sauvegarder la forêt française, ses services et usages et donc créer le Fonds pour l'Avenir des Forêts (FAF), doté annuellement de 200 à 300 M€ grâce à plusieurs sources de financement public et privé.**

Sources de financement possibles pour le FAF :

- **Affectation d'une partie de recettes de la fiscalité carbone : 100 M€**
- **Soit issus des recettes des enchères de quotas carbone européens** – Même si ces recettes sont dépendantes du prix de la tonne de carbone sur le marché et qu'une partie de ces recettes a été fléchée en direction de l'ANAH, le boisement et le reboisement contribuent à l'atténuation des émissions de GES et le produit des enchères peut être utilisé par les États pour « *le piégeage par la sylviculture dans la Communauté* ». Pour mémoire, ces enchères ont rapporté 800 M€ en 2018 avec une affectation de 550 M€ à l'ANAH, le reste allant au budget général.
- **Soit une fraction des recettes de la contribution climat-énergie** – Affecter une partie de cette taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> à soutenir des projets de reconstitution, de boisement ou de reboisement qui stockent du CO<sub>2</sub> aurait indéniablement du sens. Le produit de cette taxe est de l'ordre de 8 milliards d'euros.
- **Crédits des agences de l'eau : 30 M€** – L'intervention des agences de l'eau est justifiée sur des projets de reconstitution et de boisements permettant de maintenir ou développer le couvert forestier pour préserver la qualité de l'eau dans des têtes de bassins versants sensibles, les zones de captage, atténuer les impacts des événements climatiques (sécheresses et inondations), consolider les trames vertes et bleue.
- **Crédits des Régions : 20 M€** – En contribuant au fonds national, les Régions concourent au développement économique de leur territoire, à la préservation des paysages et de la biodiversité.
- **Compensations environnementales d'entreprises : 100 M€** – La participation des entreprises donnerait lieu à certification de tonnes de carbone séquestrées, selon les méthodologies du **Label bas carbone, excellent outil à valoriser, portant sur le boisement ou la reconstitution de peuplement dégradés**.
- **Grand plan d'investissement : 10 M€** – Sur les 57 milliards d'euros du GPI (2018-2022), 5 milliards concernent actuellement le secteur agricole et forestier, dont 100 M€ pour le soutien aux investissements en forêt (pistes forestières + replantation/amélioration des peuplements forestiers) et 40 M€ pour l'amélioration des peuplements.

Les investissements couverts par le FAF portent sur des opérations de boisement ou reboisement qui intéressent légitimement l'opinion publique sur de nombreux aspects : transformation de peuplements forestiers avec passage par la coupe rase, changement des paysages avec introduction de nouvelles essences, recours à des essences « exotiques », craintes sur la préservation de la biodiversité, des habitats et espèces remarquables, mauvaise expérience de plantations résineuses monospécifiques dans le passé...

**Les opérations financées par le fonds devront donc impérativement respecter des critères d'éco-conditionnalité et ne peuvent s'envisager sans un débat, une co-construction et un consensus obtenus** dans le cadre d'approches territoriales, de type chartes forestières de territoire. C'est à cette échelle que **l'adaptation aux caractéristiques des milieux naturels et au contexte sociétal est efficace**, compte tenu de la diversité des situations territoriales dans notre pays. Les élus locaux ont vocation à porter ces démarches.

L'objectif du fonds est d'aider notre forêt dans sa mutation face au changement climatique, de faire en sorte qu'elle soit résiliente, capable d'être pour aujourd'hui et demain un frein au réchauffement climatique, une clé de voute pour l'aménagement de la France et une source stratégique gérée durablement de matière première pour notre économie nationale au service des nouveaux usages du bois.

